

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/01/2017, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : AP Rénovation Energétique des bâtiments

Sigle : AP Conseil Energétique

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital social : 1000 €

Siège social : 35 impasse de Kereon, 29810 PLOUARZEL

Objet social : le conseil en rénovation énergétique des bâtiments, ainsi que tous travaux de maintien ou d'amélioration des performances des équipements thermiques, aérauliques et électriques

Président : Monsieur Alain POUPART demeurant 35 impasse de Kereon, 29810 PLOUARZEL

Clause d'agrément : Les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés prise à la majorité des voix des actionnaires disposant du droit de vote sachant que les actions du cédant ne sont pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

Clause d'admission : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BREST